

1300 minots d'avoine, 84 minots d'orge, 15 minots de pois, 16 minots de blé, 254 minots de patates, 120 tonnes de foin, du lin pour tisser 90 aulnes de toile et 600 minots de navets.

J'ai trois chevaux, onze bêtes à cornes dont six vaches à lait, quatre cochons, six moutons. Ma maison a 28 x 30 pieds, deux étages, finie à la peinture dehors et à l'intérieur, mon bâtiment a 30 x 88 et mon hangar 20 x 20 à deux étages.

Pour cultiver je possède toutes les machines aratoires depuis la lieuse jusqu'aux moindres instruments utiles sur une ferme.

J'avais 5,000 piastres quand j'arrivai ici et j'estime avoir plus que doublé mon capital en cinq ans.

J'ai voulu donner ces détails pour rassurer les amis des vieilles paroisses qui se figurent parfois le colon, après quatre ou cinq ans de rude travail encore logé avec sa famille dans une cabane de bois rond sur un mince lopin de terre garni de souches calcinées, ayant fondu toutes ses épargnes, et le cœur rempli de regrets au souvenir de la vie facile qu'il menait sur la ferme des ancêtres.

Dans notre jeune colonie on pourra trouver des colons établis depuis six ou sept ans avec pour tout capital de l'énergie et de la vaillance, et présentement bien logés avec leurs familles sur des terres évaluées à 3,000 et 4,000 piastres.

Dès le début nous avons organisé nos écoles et nous avons un service régulier de missions et depuis vingt mois nous avons une chapelle avec curé résident.

Plusieurs familles viennent chaque année grossir nos rangs et nous comptons sur l'arrivée prochaine de nombreux colons surtout depuis que nous pouvons compter sur l'annexion à notre paroisse de la Réserve indienne dont les limites sont distantes d'un mille seulement de notre église.

Cent cinq lots excellents et avantageux seront par là ouverts à la colonisation.

A tous nos compatriotes qui quittent les vieilles paroisses pour aller vivre dans les villes, du travail pénible des manufactures, sans espoir d'améliorer le sort de leurs enfants, à tous ceux-là nous demandons de venir se fixer dans notre jeune colonie pour partager notre bonheur et assurer l'avenir de leurs fils.

(Signé) NARCISSE PERRON.

Nédélec, le 1er mai 1916.

Au mois de juin 1911 j'ai quitté la paroisse de Sainte-Thècle, comté de Champlain, et suis venu me fixer à Nédélec, avec ma famille.

Arrivé avec un capital de 6,000 piastres je compte à l'heure actuelle avoir doublé cette somme, je possède 500 acres des plus belles terres de la région, je suis logé dans une maison de 28 x 30 pieds, finie à la peinture à l'extérieur, ma grange a 30 x 90, mon hangar 20 x 20, et j'ai sur ma ferme toutes les machines aratoires: moulin à battre, engin à gazoline, lieuse, faneuse, etc.

Voici ma récolte pour la dernière saison :

